



Carte de 10 ans tunisien conjoint de français

Par **pascale**, le **13/06/2010 à 18:08**

A l'attention d'Anais
Bonjour,
Nous sommes allés à la sous préfecture pour faire la demande de la carte de 10 ans. Je suis française et mon mari est tunisien. Il a une carte de séjour (VLS obtenu en juillet et validé par l'OFII) d'un an arrivant à expiration le 15 juillet 2010.
La dame qui nous a reçu n'a pas pu prendre notre dossier car il y avait un pb informatique de transmission de dossier entre eux et l'ofii et elle ne pouvait pas nous enregistrer. J'ai insisté en disant qu'elle prenne au moins notre dossier papier ce qu'elle a fait, elle nous a fait signé la feuille comme quoi on vivait toujours ensemble et elle a fait signé un document cartonné qui servira de récépissé. Après elle a dit "je vous rappelle pour venir chercher le récépissé."
Comme on fait la demande, en même temps du renouvellement, de la carte de 10 ans, on a voulu lui donner la lettre de motivation, des documents justificatifs, elle n'en a pas voulu indiquant "que de toute façon un tunisien conjoint de français avait de droit une carte de 10 ans". Elle a pris une facture EDF, une facture de loyer, feuille d'imposition, livret de famille, acte de mariage, document indiquant que nous allons bientôt signer un compromis pour l'achat d'une maison....
Nous ne savons pas quoi en penser car sur le document qui nous avait été remis, il était demandé de justifier. Par ailleurs, comment vont-ils savoir qu'on veut la carte de 10 ans si on en fait pas la demande écrite.
Qu'en pensez vous ?
Vous remerciant par avance,